

Article 5 – Offre bancaire privilégiée aux adhérents et bénévoles de l'ATSCAF

Les Caisses d'Epargne régionales pourront proposer aux ATSCAF départementales de leur territoire de contractualiser un accord proposant à leurs ayants droit et bénévoles des conditions et avantages préférentiels bancaires et extra-bancaires sur des produits ou services qu'ils seraient amenés à souscrire auprès de leur Caisse d'Epargne.

A titre d'exemple d'avantages préférentiels, la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin a signé le 06 décembre 2016 avec l'ATSCAF fédérale un accord de partenariat à destination de ses ayants droit et bénévoles. Cette convention, toujours en vigueur à la date de signature de la présente convention (cf. annexe 2 de la présente convention), porte sur les avantages bancaires et extra-bancaires suivants :

- **Crédits** : frais de dossier gratuits, taux de crédit personnel privilégié, taux de crédit étudiant privilégié, taux de crédit apprenti privilégié
- **Bouquet liberté ou carte bancaire** : périodes de gratuité
- **Avantage sur la souscription de l'agence en ligne « MonBanquierEnLigne »** : carte bancaire gratuite
- **Service Domilis** : gratuité du service de prise en charge de changement de domiciliation bancaire, engagement d'honorer tout prélèvement, même en l'absence de provision du compte, pendant une durée de 3 mois.
- **Assurances** : remise commerciale de 20 à 50 € sur les contrats auto, santé, habitation, garantie des accidents de la vie, et 10 % de remise à partir du 2^{ème} contrat d'assurance souscrit.
- **Epargne** : jusqu'à 50 % de remise sur les droits d'entrée lors d'une souscription d'un 1^{er} contrat d'assurance vie.

Dans une logique de territorialisation des relations commerciales entre les Caisses d'Epargne régionales et les ATSCAF départementales, chaque Caisse d'Epargne régionale pourra proposer aux ATSCAF de leur territoire des conditions tarifaires similaires, complémentaires ou différentes, en fonction des besoins propres à chaque ATSCAF.

Article 6 – Offre bancaire privilégiée aux associations départementales de l'ATSCAF

Chaque Caisse d'Epargne régionale, par le biais de son Responsable de Marché Economie Sociale et Institutionnels ou d'un Directeur de Centre d'Affaires du territoire concerné, se rapprochera du Président de chaque ATSCAF départementale (cf. liste des contacts régionaux réciproques des partenaires en annexe 1 de la présente convention) afin de lui proposer une offre bancaire préférentielle pouvant porter notamment sur les services et produits suivants :

Gestion bancaire des ATSCAF départementales :

- Gestion des comptes courants et services associés (tous les instruments de paiement)
- Echanges de données informatisées afin d'assurer :
 - le traitement des virements des salaires,
 - le règlement des fournisseurs par transfert de fichiers,
 - la gestion et le suivi des opérations bancaires par la mise à disposition de fichiers des historiques aux normes interbancaires qui permettront des rapprochements

bancaires automatisés, avec la solution **WEB EDI** proposé par la Caisse d'Epargne par le canal Internet, ou la mise en place d'un protocole EBICS

- Accès internet (service **CE net** proposé par la Caisse d'Epargne) pour gérer les comptes des ATSCAF départementales
- Placement des excédents de trésorerie, d'exploitation et structurels des ATSCAF départementales : rémunération de comptes courants, livret A, compte sur Livret associatif, Fond Commun de Placement, parts sociales.
- Equipement et gestion des flux monétiques des ATSCAF départementales :
 - TPE
 - Paiement en ligne sécurisé avec les services **SP +, Je paie ligne** (paiement en ligne des cotisations des adhérents / paiement en ligne des voyages et loisirs des adhérents)
 - Service E-cotiz (digitalisation des inscriptions et du paiement en ligne des adhérents)
- Prêt bancaire d'accompagnement des différents projets des ATSCAF départementales : crédit mobilier, financement du cycle d'exploitation, des investissements, des opérations immobilières
- Cautions bancaires
- Location de longue durée
- Expertises sociales: Epargne salariale, tickets restaurants, chèques cadeaux...

BPCE-Pôle Caisse d'Epargne s'engage à inciter les Caisses d'Epargne régionales à proposer leurs meilleures conditions tarifaires afin que les ATSCAF départementales puissent en bénéficier dans le cadre du présent partenariat national avec l'ATSCAF fédérale.